

La Française Trésorerie ISR

ARTICLE 29 DE LA LOI ÉNERGIE-CLIMAT

Ce rapport répond aux
dispositions du Décret
d'application n°2021-663
du 27 mai 2021 de l'article 29
de la Loi Energie-Climat

LA FRANÇAISE

Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Crédit Mutuel
Asset Management

Sommaire

Préambule

3

Informations sur la stratégie d'alignement avec *les objectifs internationaux* de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

4

Stratégie d'alignement sur Accord de Paris

5

Description des méthodologies

6

Résultats des indicateurs d'alignement climatique

7

Utilisation de l'évaluation de l'alignement dans la stratégie d'investissement

8

Changements effectués dans le portefeuille en lien avec l'alignement climatique

8

Actions de suivi

9

Actualisation de l'évaluation

9

Informations sur la stratégie d'alignement avec *les objectifs de long terme* liés à la biodiversité (7° du décret d'application de la Loi Climat)

10

Respect des objectifs figurant dans la convention sur la diversité biologique (1992)

11

Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité

12

Mesure du résultat d'alignement sur les objectifs de biodiversité

14

Démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques physiques, de transition et de controverses, notamment celles liées au changement climatique et à la biodiversité (8° du décret d'application de la Loi Climat)

16

Processus d'identification, d'évaluation et de priorisation des risques des actifs financiers

17

Description des principaux risques dont les risques climatiques et liés à la biodiversité

18

Plan d'action mis en œuvre pour réduire l'exposition des fonds aux risques

22



Préambule

Le fonds La Française Trésorerie ISR a suivi au cours de l'exercice écoulé entre le 1^{er} octobre 2023 et le 30 septembre 2024 les principes qui prévalaient au sein de La Française AM sur l'ensemble de son exercice et ce bien que la structure juridique de La Française Asset Management qui portait le fonds ait été absorbée au 1^{er} mai 2024 par Crédit Mutuel Asset Management.

Le fonds est actuellement dans une période intérimaire depuis le 1^{er} mai et jusqu'au 31 décembre 2024, date depuis laquelle l'ensemble des fonds de la nouvelle structure Crédit Mutuel Asset Management applique les mêmes méthodologies. Il est à noter que des tests ont été effectués sur les méthodologies ESG et carbone des 2 entités préalablement à l'absorption et que les résultats sont très proches et que le changement de méthodologie n'entraîne pas de changements significatifs dans la gestion de ce fonds.

Le présent rapport fera donc référence à La Française Asset Management bien que cette structure juridique n'existe plus depuis le 1^{er} mai 2024.





Informations sur la stratégie d'alignement avec *les objectifs internationaux* de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris.

Stratégie d'alignement sur Accord de Paris

Description des méthodologies

Résultats des indicateurs d'alignement climatique

Utilisation de l'évaluation de l'alignement dans la stratégie d'investissement

Changements effectués dans le portefeuille en lien avec l'alignement climatique

Actions de suivi

Actualisation de l'évaluation

Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris

En accord avec Crédit Mutuel Alliance Fédérale, La Française Asset Management est engagée dans la préservation de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique et s'est fixé des engagements concrets pour aligner ses activités sur une trajectoire 1,5°C conformément aux objectifs de l'accord de Paris notamment en atteignant la neutralité carbone d'ici 2050, notamment avec la signature de la NZAMi (Net Zero Asset Manager initiative) depuis juillet 2021.

Notre objectif de réduction des émissions financées par les valeurs mobilières couvre 6,8 milliards d'euros soit 81% des actifs de La Française AM en fonds ouverts ou 52% des actifs de fonds ouverts et dédiés gérés activement par La Française AM.

Conformément à la méthodologie 'SBTI – Financial Institutions', cet engagement s'applique à tous les fonds investis en actions ou obligations d'entreprises, à l'exclusion des fonds de fonds ou les fonds dont l'approche d'investissement principale est axée sur l'usage des obligations souveraines ou des dérivés.

De plus La Française AM applique des politiques sectorielles responsables en lien avec son engagement climatique. Par exemple dans le cadre de sa stratégie climat, elle s'est notamment donnée pour objectif de sortir totalement du charbon thermique à horizon 2030 pour les pays de l'OCDE.

Par ailleurs, La Française AM participe aux nouveaux objectifs du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale, soit la réduction de l'empreinte carbone de son bilan de 20% entre 2024 et 2027.

Description des *méthodologies*

En application de ses ambitions, La Française AM s'appuie sur les méthodologies externes et bases de données du fournisseur ISS ESG. Ce prestataire collecte les données environnementales, sociales et de gouvernance de l'entreprise. Pour les données climatiques nous utilisons les données du CDP et les complétons lorsque la donnée n'est pas disponible par une modélisation des émissions de l'entreprise développée en interne et affinée depuis plus de 6 ans par nos équipes de data analysts.

L'objectif de réduction des émissions financées par les valeurs mobilières se décline également dans un suivi de la température des portefeuilles, avec comme objectif une température de 1,5°C à horizon 2040 pour les scopes 1 & 2, et de 1,75°C (Well-Below 2C) d'ici 2040 pour les scopes 1, 2 & 3. Nos 'temperature ratings' sont fournis par CDP et WWF, et par notre analyse propriétaire Low Carbon Trajectory (LCT).



Année	Rating température
2021 – année de départ – scope de fonds 2022	Scope 1 & 2 : 2,11°C Scope 1 & 2 & 3 : 2,56°C
2023	Scope 1 & 2 : 1,86°C Scope 1 & 2 & 3 : 2,14°C
2025	Scope 1 & 2 : 1,8°C Scope 1 & 2 & 3 : 2,08°C
2030	Scope 1 & 2 : 1,70°C Scope 1 & 2 & 3 : 1,97°C

Nous agrégeons les températures en les pondérant par le poids de chaque titre en portefeuille. Nous nous fixons deux horizons : 2025 et 2030 et nous analyserons les progrès annuellement. Dans les cas où nous ne disposons pas de rating de température, nous avons décidé à ce stade d'utiliser un rating par défaut de 3,1°C. Ce chiffre correspond à la température par défaut attribuée par CDP à une entreprise qui ne communiquerait pas sur son niveau d'ambition en matière d'émissions. Afin de participer à la fiabilisation des méthodologies et des données, nous travaillons en étroite collaboration avec le CDP pour améliorer la qualité de leur base de données. Nous signalons les erreurs et contribuons à l'amélioration des méthodes de calcul.

Outre la fiabilisation des données, une autre limite provient de ce que, pour le calcul de l'empreinte liée aux GES comme pour la température de portefeuille, les indicateurs sont agrégés au niveau du portefeuille : le résultat dépend donc étroitement de la composition de celui-ci parfois plus encore que des efforts de décarbonation des entreprises détenues.

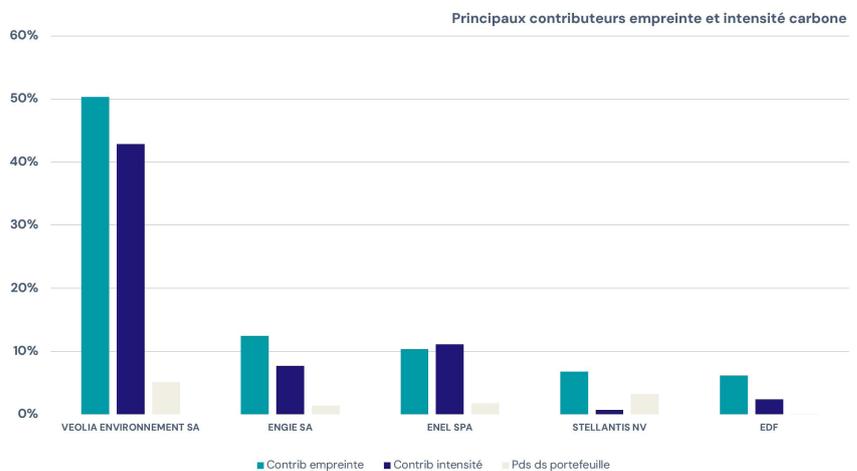
Résultats des indicateurs d'alignement climatique

L’empreinte carbone (en tonnes de CO2 par M€ de valeur d’entreprise) ainsi que l’Intensité Carbone (en tonnes de CO2 par M€ investis) et es températures de portefeuille Scope 1&2 et Scope 1,2&3 du portefeuille de La Française Trésorerie ISR ressortent ainsi :

	2024	Couverture	2023	Couverture
Empreinte Carbone	74,69	99%	64,10	100%
Intensité Carbone	111,39	99%	88,56	100%
Température Scope 1 & 2	2,0°	96%	1,78°	91%
Température Scope 1,2 & 3	2,03°	92%	1,92°	91%

Les principaux contributeurs à l’empreinte et l’intensité carbone sont les suivants :

On note que 5 entreprises (chacune pouvant être liée à plusieurs lignes du portefeuille le fonds ayant souscrit à diverses émissions obligataires du même émetteur) représentent à elles seules 86% de l’empreinte carbone de La Française Trésorerie ISR et 65% de l’intensité tout en ne représentant que 12% du poids du portefeuille.



A elle seule, Veolia représente 50% de l’empreinte carbone du portefeuille et 43% de son intensité.

Les principaux contributeurs font très largement partie du secteur des Utilities (électriciens) puisque les six premiers en empreinte et les sept premiers en intensité sont des électriciens. La seule autre société est un constructeur automobile et doit en grande partie sa présence parmi les 5 premiers contributeurs à son poids (3,2%) dans la portefeuille de La Française Trésorerie ISR.

Utilisation de *l'évaluation de l'alignement* dans la stratégie d'investissement

Dans le cadre de nos engagement NZAM, les calculs de températures sont à la disposition des gérants dans notre base de données propriétaire LightTrade. Les gérants peuvent ainsi à tout moment connaître l'impact de leurs décisions d'investissement (achat/vente) sur la température des portefeuilles et assurer l'alignement avec les engagements de la Française dans le cadre de la NZAMi.

Par ailleurs nous avons intégré le climat parmi nos thématiques d'engagement et parmi les entreprises du portefeuille nous avons participé en 2023 avec ShareAction à cinq engagements collaboratifs sur la décarbonation dans le secteur bancaire : Barclays, BNP Paribas, Crédit Agricole, Deutsche Bank et Société Générale. Avant la saison des assemblées générales de 2023, nous avons ainsi co-signé une lettre demandant à toutes ces banques de renforcer leurs listes d'exclusion et de cesser de financer directement de nouveaux gisements de pétrole et de gaz d'ici fin 2023 au plus tard. Sur les cinq banques, quatre ont annoncé, en 2023 ou 2024, des mises à jour de leur politique d'exclusion des combustibles fossiles afin d'intégrer (entre autres éléments) l'exclusion des services financiers fournis aux nouveaux gisements pétroliers et gaziers. Bien que la Deutsche Bank n'ait pas encore mis à jour ses politiques, et bien

qu'il puisse encore y avoir des lacunes dans les politiques des autres, on peut considérer que ces actions d'engagement ont contribué à intensifier l'examen du financement de nouveaux gisements pétroliers et gaziers sont une réussite.

De plus, dans le cadre d'engagements collaboratifs, nous avons soutenu la CDP Non-Disclosure Campaign pour la quatrième année consécutive et la CDP Science Based Targets Campaign pour la troisième fois.

Enfin en 2023 nous avons rejoint l'IIGCC¹, l'une des organisations clés rassemblant l'ensemble de la communauté financière dans la lutte contre le changement climatique. Nous avons rejoint plus spécifiquement deux groupes de travail de l'IIGCC : le 'Bondholder Stewardship Working Group' et le 'Proxy Voting Advisory Group'.

Changements effectués dans le portefeuille en lien avec l'alignement climatique

En 2023, le Groupe La Française a mis à jour sa politique d'exclusion pour y intégrer notamment des exigences sur les hydrocarbures non-conventionnels. Cette politique a été remplacée depuis octobre 2024 par **une politique plus exigeante** encore sur le charbon comme sur les hydrocarbures conventionnels et non conventionnels. Elle est disponible [ici](#).

¹ Institutional Investors Group on Climate Change: IIGCC – IIGCC – The Institutional Investors Group on Climate Change

Actions de suivi

Les équipes de gestion du fonds ont participé aux formations mensuelles interne « Ca Va Durer », ainsi qu'à La Fresque du Climat. L'ensemble des membres de l'équipe a passé la certification ESG de l'AMF.

Les équipes de gestion du fonds ont participé aux formations mensuelles interne « Ca Va Durer », ainsi qu'à La Fresque du Climat. Une partie des membres a passé la certification ESG de l'AMF.

Des actions d'engagement ont été menées spécifiquement en direction du secteur bancaire qui est le principal secteur investi par ce fonds. Ainsi en 2023, nous avons participé à cinq engagements collaboratifs sur la décarbonation dans le secteur bancaire avec ShareAction : Barclays, BNP Paribas, Crédit Agricole, Deutsche Bank et Société Générale.

Avant la saison des assemblées générales de 2023, nous avons co-signé une lettre demandant à toutes ces banques de renforcer leurs listes d'exclusion et de cesser de financer directement de nouveaux gisements de pétrole et de gaz d'ici fin 2023 au plus tard.

Sur les cinq banques, quatre ont annoncé, en 2023 ou 2024, des mises à jour de leur politique d'exclusion des combustibles fossiles afin d'intégrer (entre autres éléments) l'exclusion des services financiers fournis aux nouveaux gisements pétroliers et gaziers. Bien que la Deutsche Bank n'ait pas encore mis à jour ses politiques, et bien qu'il puisse encore y avoir des lacunes dans les politiques des autres, on peut considérer que ces actions d'engagement ont contribué à intensifier l'examen du financement de nouveaux gisements pétroliers et gaziers sont une réussite.

En 2024, nous poursuivons nos discussions actives avec les banques ainsi qu'avec ShareAction concernant les stratégies climatiques des grandes banques européennes. Notre objectif est de couvrir différents sujets tels que leurs politiques d'exclusion, leurs plans de transition, leurs objectifs en matière de finance durable et les émissions qu'elles ont facilité.

Actualisation de *l'évaluation*

En tant que signataire de la Net Zero Asset Managers Initiative, nous nous sommes engagées à publier les avancées en matière climatique et le faisons dans le cadre de notre reporting PRI.



Informations sur la stratégie d'alignement avec *les objectifs de long terme* liés à la biodiversité.

7° DU DÉCRET D'APPLICATION DE LA LOI CLIMAT

Respect des objectifs figurant dans la convention sur la diversité biologique (1992)

Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts
sur la biodiversité

Mesure du résultat d'alignement sur les objectifs de biodiversité

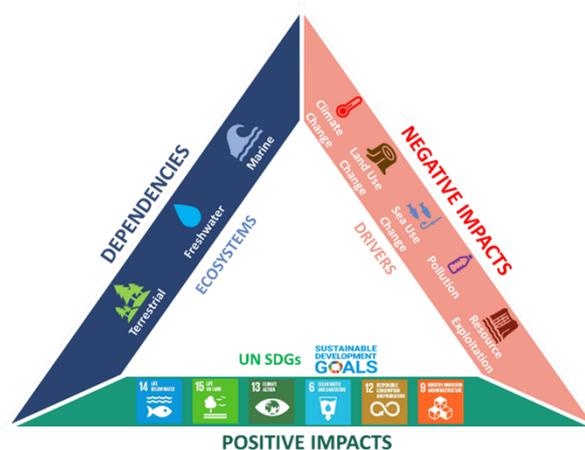
Respect des objectifs figurant dans la convention sur la diversité biologique (1992)

La Française AM est pleinement consciente de l'importance du lien et des interactions entre Nature et Climat et toutes nos analyses, nos votes et nos efforts en matière d'engagement s'ancrent sur une approche globale de l'environnement.

Les sujets relatifs à la nature et à la biodiversité se sont imposés ces 2 dernières années avec des développements significatifs tant dans le marché que dans notre société de gestion. Ainsi, fin 2022, les accords de Kunming-Montréal ont permis l'adoption d'un cadre global sur la Biodiversité et en septembre 2023, la TNFD¹ a publié les premières recommandations pour les institutions financières et les entreprises sur la prise en compte du capital naturel et notamment la nécessité d'un reporting dédié. En décembre 2022, nous avons quant à nous publié une première synthèse² de ces travaux sur le capital naturel. En 2023, nous avons affiné notre approche quantitative et structuré les bases de notre évaluation qualitative. Nous avons également renforcé nos efforts d'engagement sur ce thème, tant collaboratifs qu'individuels voire en matière de politique publique.

Notre philosophie générale sur le Capital Naturel se résume dans le Triangle du Capital Naturel donc les 3 côtés figurent les 3 aspects majeurs d'une analyse du capital naturel : Dépendances et Ecosystèmes, Impacts Négatifs et 'Drivers', Impacts Positifs et ODD³.

En pratique, l'approche Capital Naturel utilise le même triptyque qui sous-tend toutes nos méthodologies de recherche et d'investissement et notre philosophie d'investissement.



¹ Taskforce on Nature-Related Financial Disclosures: [The Taskforce on Nature-related Financial Disclosures](https://www.tnfd.org/) (tnfd.global)

² [Notre démarche en matière de capital naturel](https://www.la-francaise.com/) - Groupe La Française (la-francaise.com)

³ ODD: Objectifs de Développement Durable : [Objectifs de développement | Programme De Développement Des Nations Unies](https://www.undp.org/) (undp.org)

Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité

ANALYSE QUANTITATIVE

Au cours des 2 dernières années, nous avons investi beaucoup de temps pour recenser toutes les données (et connaissances) disponibles, comprendre les aspects multiformes du capital naturel et développer un cadre d'approche quantitatif sur le sujet. Celui-ci est basé sur 3 piliers décrits ci-dessous.

La Matrice de Matérialité ENCORE¹

Nous utilisons une méthodologie propriétaire qui repose sur les connaissances apportées par la base ENCORE qui nous permettent de bâtir une matrice sur les deux axes dépendance / impact. Celle-ci détermine le niveau de dépendance (impact négatif) envers chacun des écosystème (les 'drivers') pour chaque nature d'activité (et donc de revenus). Ces données sont ensuite agrégées aux niveaux supérieurs : celui de l'entreprise individuelle, puis du portefeuille, voire de l'univers.

L'empreinte MSA.km²

La matrice de Dépendance / Impact nous fournit une évaluation qualitative du risque, que nous affinons dans une 2ème étape avec des données d'empreinte. Pour l'empreinte de biodiversité nous utilisons la Corporate Biodiversity Footprint (CBF) d'Iceberg Data Lab qui nous donne accès à une empreinte globale. Celle-ci agrège les données en matière de changement climatique, d'utilisation des sols, de pollution de l'air et de pollution de l'eau pour chaque émetteur. Nous pouvons également grâce aux données d'Iceberg Data Lab analyser les empreintes des opérations tant directes qu'amont ou aval des émetteurs. Nous disposons de ces données depuis janvier 2023. La CBF permet de modéliser l'impact annuel sur la Biodiversité des émetteurs en se référant aux

produits ou services achetés ou vendus. Cette empreinte est ensuite exprimée en abondance moyenne d'espèces par km² (Mean Species Abundance ou MSA.km²), qui est calculée en utilisant le modèle GLOBIO². La CBF d'Iceberg ne nous fournit pas de données relatives à la mer, ni à l'exploitation des ressources en général. Nous complétons l'évaluation avec les données du CDP³ et de Bloomberg pour l'eau afin de calculer une empreinte eau distincte pour nos portefeuilles, ce qui ne couvre qu'une partie de l'utilisation des ressources. Nous manquons encore de données (et de fournisseurs de données) à ce stade pour les autres mesures d'impact sur la biodiversité, notamment concernant les espèces invasives.

¹ ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure): [ENCORE](https://encorenature.org) (encorenature.org)

² GLOBIO: GLOBIO - Global biodiversity model for policy support - [homepage](https://www.globio.org/) | [Global biodiversity model for policy support](https://www.globio.org/)

³ CDP : [Home](https://www.cdp.com/) - CDP

Le Score de Capital Naturel

Ce score –qui fait le lien entre la Matrice de Matérialité et l’Empreinte MSA– classe les entreprises de notre univers sur la base de plus de 30 ICP¹ inspirés des recommandations issues de la TNFD, de SBTN² ou d’autres acteurs de référence du marché s’intéressant au capital naturel et à la biodiversité ; il fera l’objet d’une publication méthodologique courant 2024. Enfin, nous pallions le manque de données quantitatives avec nos analyses qualitatives lorsque cela est nécessaire et sommes convaincus que la couverture s’améliorera dans le temps à mesure que les données disponibles et la recherche sur ces sujets s’amélioreront.

ANALYSE QUALITATIVE

Dans le même esprit que notre analyse climat ‘Carbon Impact’ qui s’appuie sur les recommandations de la TCFD, nous utilisons les recommandations de la TNFD pour analyser les risques et opportunités liés au capital naturel d’une entreprise, qui promeut l’utilisation des mêmes piliers que ceux développés par la TCFD avec quelques ajustements mineurs, soit : **gouvernance, stratégie, risque & impact, indicateurs & objectifs** comme l’indique le graphe ci-dessous.



L’analyse qualitative nous permet d’incorporer dans nos évaluations d’autres aspects que les indicateurs quantitatifs notamment la gouvernance, la gestion des risques, et les initiatives prises par l’entreprise, des éléments dont les impacts se mesurent parfois sur le plus long terme. Cette analyse nous permet également de jauger l’alignement entre les objectifs climat et biodiversité d’une entreprise et les éventuels compromis auxquels elle s’est résolue. Enfin elle nous aide à prendre en compte les éléments absents de la partie quantitative comme les espèces invasives ou autres.

Pour qu’une entreprise prenne au sérieux les risques et opportunités liés à la nature et les intègre dans sa stratégie, il est nécessaire que la responsabilité et la surveillance de ces risques soient bien identifiées et attribuées au sein du conseil d’administration et de la direction générale. Sur le pilier stratégie, nous recherchons les initiatives qui auront un impact significatif sur la nature des dépendances et des impacts (positifs et négatifs) d’une entreprise – et des détails sur les efforts visant à développer les capacités à contrôler puis à bénéficier de ou atténuer les opportunités comme les risques.

¹ ICP Indicateurs Clés de Performance (KPI en anglais)
² Science Based Targets for Nature (SBTN): [The first science-based targets for nature – Science Based Targets Network](#)
³ Taskforce on Climate-related Financial Disclosures (TCFD): [Task Force on Climate-Related Financial Disclosures | TCFD](#) (fsb-tcfd.org)

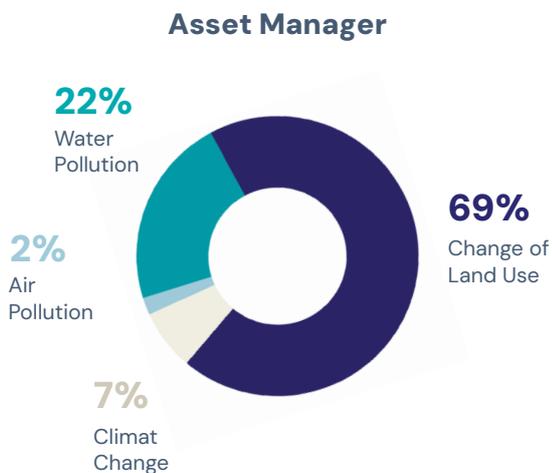
Mesure du *résultat d'alignement* sur les objectifs de biodiversité

Grâce à la donnée collectée auprès de notre fournisseur de données nous avons pu effectuer une mesure de l'empreinte de biodiversité de notre portefeuille qui s'élève à -4 027km².MSA pour l'exercice 2023 proche du niveau de 2022 avec une couverture de 87% des émetteurs du portefeuille.

La décomposition de cette empreinte montre qu'elle est essentiellement indirecte car liée à notre exposition au secteur financier prépondérant dans le cadre d'un fonds comme La Française Trésorerie ISR. En effet, les grandes banques par leur activité de financement de l'immobilier ou des prêts à la consommation (qui vont eux-mêmes se traduire par de la consommation alimentaire) ont une forte empreinte liée au changement d'utilisation des sols. L'empreinte des banques en elle-même n'a pas changé significativement, simplement les pondérations du portefeuille global ont varié vers légèrement plus d'exposition au secteur financier en 2023.

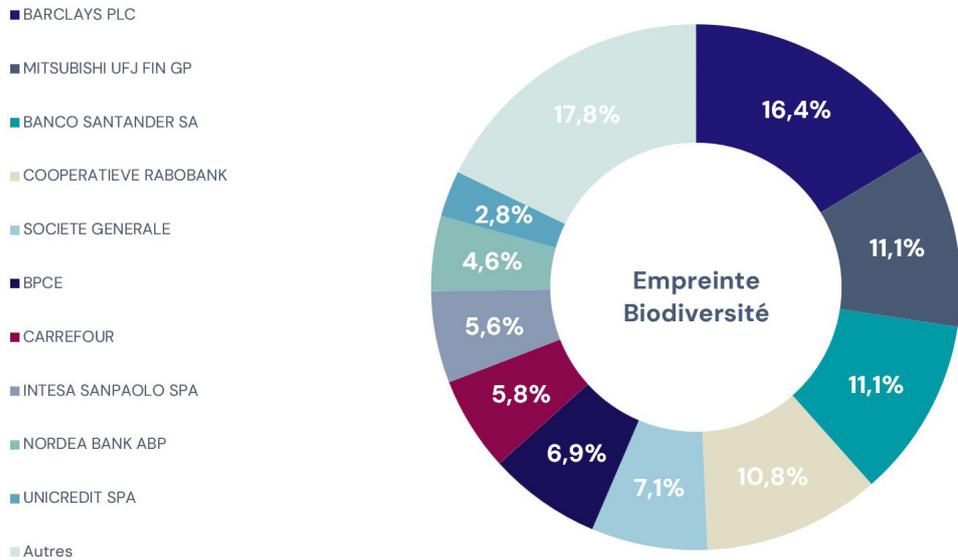
	2024	Couverture	2023	Couverture
Empreinte Biodiversité	-4 027	87%	-3 794	79%

Les principaux facteurs explicatifs de l'empreinte biodiversité des Asset Managers sont le changement d'utilisation des sols et la pollution de l'eau comme le montre le graphe suivant :

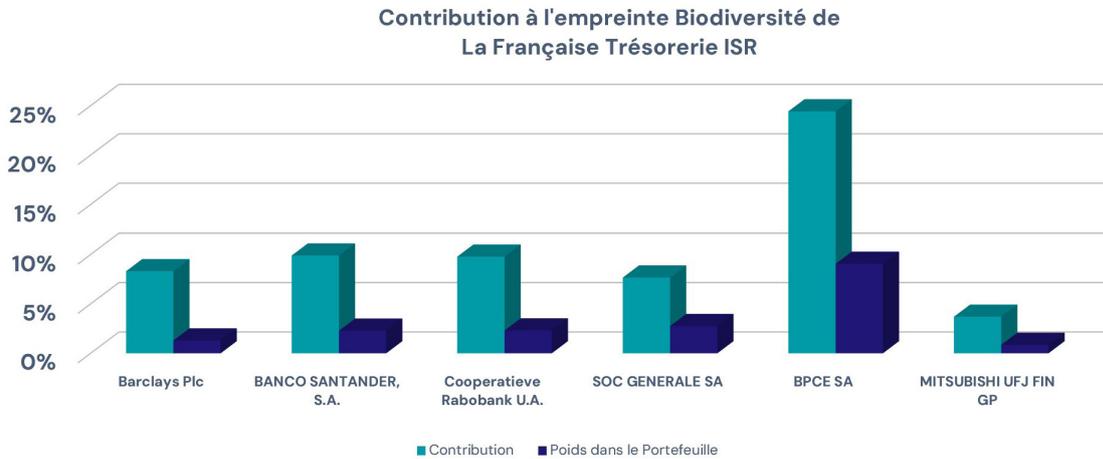


On les retrouve principalement dans les secteurs de la consommation et de l'IT pour l'un et les mines & minéraux et de la technologie à nouveau pour l'autre. Il faut en effet des sols pour cultiver ou pour produire les matériaux nécessaires à nos équipements informatiques, de même qu'il faut beaucoup d'eau pour extraire les minéraux et terres rares.

Pour notre fonds La Française Trésorerie ISR, l’empreinte biodiversité est très liée aux banques :



Tout comme les principales contributions à l’empreinte de Trésorerie ISR, qui sont quant à elles exclusivement bancaires et dont l’importance peut varier par rapport à l’empreinte du fait des poids respectifs dans le portefeuille.



On constate ainsi que l’exposition du portefeuille au 6 premiers contributeurs à l’empreinte biodiversité explique près de 64% de celle-ci et que 10 émetteurs expliquent plus de 82% de l’empreinte du fonds. Sans surprise parmi ces 10 émetteurs, 9 sont des banques, un seul provenant de la grande distribution.

C’est donc bien l’exposition aux financières qui explique l’empreinte biodiversité relativement élevée du fonds La Française Trésorerie ISR.



Démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques physiques, de transition et de controverses, notamment celles liées au changement climatique et à la biodiversité.

8° DU DÉCRET D'APPLICATION DE LA LOI CLIMAT

Respect des objectifs figurant dans la convention sur la diversité biologique (1992)

Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité

Mesure du résultat d'alignement sur les objectifs de biodiversité

Processus d'identification, d'évaluation et de priorisation des *risques des actifs financiers*

Dans le cadre du développement de la gamme de fonds durables de la Française Asset Management et en vue des diverses réglementations affectant l'investissement responsable, les produits ont fait l'objet d'une transformation. L'identification des risques extra-financiers et leurs guidelines sont définis par produit et font l'objet d'une révision en fonction des évolutions méthodologiques et réglementaires.

Une fois identifiés, les risques sont mesurés par des indicateurs de risques (KPI). Les contrôles de 1er niveau sont réalisés par la Gestion et le Middle Office : la Gestion intègre le respect de ces KPIs dans ses choix d'investissement, le Middle Office contrôle certains KPIs de manière automatisée.

Le Risk Management effectue un suivi assurant la conformité des critères de durabilité pour couvrir les objectifs durables des portefeuilles gérés ainsi que les exigences des fonds labellisés post investissement.

A ce titre, le Risk Management a rédigé un document décrivant l'intégration des critères extra-financiers dans le cadre du suivi des risques des portefeuilles ainsi que les contrôles associés pour la gestion des données des diverses classes

d'actifs (Actions, Crédit Souverain, Crédit Entreprises) pour les portefeuilles, leur univers d'investissement et les indices de référence. Les cadres de risques sont revus en fonction de nouvelles orientations de gestion ou du développement de nouveaux indicateurs.

Les contrôles de 2nd niveau sont assurés par le contrôle interne et la conformité qui vérifie le respect des KPIs et leur conformité au regard de la documentation juridique. En outre, des contrôles sont effectués sur l'organisation du dispositif ISR, le processus d'investissement, le suivi des contraintes ISR et les contrôles réalisés par le Risk Management.

Description des principaux risques dont les risques climatiques et liés à la biodiversité

Au niveau des actifs financiers, 2 types de risques prépondérants sont suivis pour les fonds promouvant des caractéristiques extra financières.

LES RISQUES ESG

Les critères ESG sont des critères extra-financiers permettant d'évaluer la démarche de responsabilité sociale et durable d'une entité. Ces critères sont un moyen d'évaluer l'effort des sociétés à exercer une activité de façon éthique et durable au travers de trois aspects : Respect de l'environnement, Droit du travail et Gouvernance. Ce triptyque permet de soutenir une économie décarbonée et respectueuse du capital humain et organisationnel en dirigeant les flux de capitaux vers des solutions plus vertueuses et durables.

Ce risque ESG mesure donc le risque associé à la qualité Globale d'une entreprise à travers un Score. Ce Score est calculé comme une moyenne pondérée des trois scores Factoriels (Durabilité Environnementale, Capital Humain et Capital Organisationnel), en utilisant des pondérations sectorielles.

Chaque pilier est constitué de plusieurs KPIs, eux-mêmes composés de plusieurs facteurs. L'agrégation de l'ensemble de ces composants synthétise toutes les données en scores échelonnée de 0 à 10, via une méthodologie maison issue du centre de recherche LF-SIR.

Durabilité de l'environnement	Capital humain	Capital organisationnel
Effizienz carbone Intensité carbone Émissions financées	Structure de gouvernance du capital humain Note de la gestion du travail Parité hommes-femmes Note Politique	Relation clients Sécurité du produit Qualité du produit
Effizienz énergétique Énergie verte Intensité énergétique	Capacité de recrutement Turnover du personnel Autres compensations et programme de prestations	Gestion logistique Chaîne d'approvisionnement habituelle Approvisionnement en matière première Droit de l'homme dans la chaîne logistique
Effizienz des matières premières Efficacité des émissions de déchets Capital nature	Satisfaction de l'employé Revue des notations Glassdoor.com Suivi de la satisfaction des collaborateurs	Relation avec autres parties prenantes clés Relation avec la communauté locale Philanthropie d'entreprise
Effizienz de l'eau Intensité des prélèvements d'eau Intensité de la consommation d'eau	Rendement au travail et fidélisation Note santé et sécurité Productivité du travail	Protection des droits des actionnaires Note ISS des actionnaires
Gestion de la pollution Objectif contre la pollution Performance de la pollution Composés organiques volatils Intensité oxyde de soufre Intensité oxyde d'azote	Apprentissage et connaissance Note du développement professionnel Note formation, santé et sécurité	Efficacité du conseil Note ISS du conseil Qualité du conseil Fraude et éthique des affaires
Gouvernance environnementale Objectifs cibles sur les énergies renouvelables Objectif d'émissions annualisées Gestion des déchets Gestion carbone Stratégie énergie	Relations de travail % des collaborateurs syndiqués Licenciements massifs	Salaire des dirigeants Note ISS de compensation Pratiques de rémunération des dirigeants
		Transparence et reporting Note ISS de l'audit Transparence et qualité du reporting

Un suivi des scores globaux et par pilier ainsi que de leurs évolutions est réalisé.

LE RISQUE CLIMAT

Le risque Climat mesure l'exposition d'une entité aux impacts climatiques et aux répercussions de ceux-ci sur son activité. Ce risque peut-être direct (par exemple, variation de température, hausse du niveau des eaux), ou indirect (par exemple, menace contre la biodiversité). Deux indicateurs permettent de mesurer ce risque : le risque physique et le risque de transition.

→ Risque physique

Le risque Physique mesure les impacts opérationnels potentiels du changement climatique sur la chaîne de valeur (par exemple, logistique), ainsi que sur la valeur des actifs (par exemple, frais de fonctionnement et infrastructure). Il mesure la perte liée aux catastrophes climatiques (inondations, feux de forêts, sécheresses, vagues de chaleur, cyclones) et est approché par un score d'exposition pour les entreprises (0 à 100, 100 étant le risque maximal).

→ Risque de transition

Le risque de transition mesure les conséquences de la mise en place de stratégies et modèles économiques bas carbone sur les actifs financiers. Afin d'éviter la baisse de valeur des actifs, il est nécessaire d'identifier les opportunités de long terme et de s'aligner sur des trajectoires bas carbone.

Sont mesurées, l'exposition des positions et la quantification du risque climatique sur différents scénarios de transition : Business as usual (peu de transition énergétique, +3.4°C à horizon 2100), +2°C à horizon 2100 et +1.5°C à horizon 2100.

Le risque Climat est mesuré sur deux horizons, à 2030 et 2050. Ces risques sont évalués en % de chaque valeur via des «Stress Tests» sur les émetteurs (Etats, Entreprises) et sur leurs instruments Actions, Obligations.

Le Risque de Transition mesure les coûts économiques liés à la transition énergétique. Pour les Etats, est estimé :

- L'impact du changement du mix énergétique selon les trajectoires IEA et Climate Action Tracker (décarbonations réglementaires, taxes carbonées),
- La perte de PIB pour les pays producteurs d'énergies fossiles,
- La croissance additionnelle liée aux investissements verts.

Pour les entreprises, l'estimation est réalisée à travers le coût de la taxe carbone pour celles ne respectant pas les trajectoires des intensités carbonées cibles IEA à horizon 2050 pour être compatibles avec les scénarios de températures.

Les opportunités d'investissement vert et le coût des actifs échoués représentant la perte de valeur d'entreprise liée aux activités non compatibles avec la transition énergétique, ne sont pas encore quantifiées et feront l'objet de travaux ultérieurs.

→ D'autres risques sont susceptibles de se matérialiser

La société de gestion intègre les risques et les opportunités de durabilité dans son processus de recherche, d'analyse et de décision d'investissement afin d'améliorer sa capacité à gérer les risques de manière plus complète dans le but de générer des rendements durables à long terme pour les investisseurs.

Elle estime qu'à court et moyen termes ce sont essentiellement les risques de transition qui pourront affecter les investisseurs. Si néanmoins l'élévation de la température s'avérait conséquente, les risques physiques deviendraient prédominants.

Les risques de transition liés au marché ou à la technologie sont latents mais pourront se matérialiser de manière très rapide. Les risques juridiques, économiques et politiques liés par exemple à la mise en place d'une taxe carbone ou d'un prix du carbone devraient se matérialiser plus progressivement.

Les caractéristiques intrinsèques de ces risques – de long terme, non probabilisables et sans historique – sont souvent difficilement compatibles avec des processus d'investissement standards qui reposent sur des probabilités établies à partir du passé. La société de gestion mesure ces risques pour l'ensemble des portefeuilles et les intègre dans des décisions d'investissement selon son appréciation de l'occurrence du risque.

Par ailleurs afin de limiter ce risque dans son ensemble, le groupe La Française a mis en place une politique d'exclusion visant les secteurs les plus susceptibles d'être à l'origine de risques de responsabilité lié aux facteurs environnementaux.

Concernant plus particulièrement les risques liés à la biodiversité et notamment l'érosion de la biodiversité, le réchauffement climatique a des effets sur les écosystèmes et accentue le risque de voir les aléas climatiques décrits dans les risques physiques liés au réchauffement climatique se produire.

Les risques liés à la biodiversité ne sont pas à ce stade totalement évalués faute de données et de méthodologie établie, néanmoins, La Française AM s'inscrit dans le calendrier réglementaire pour estimer à la fois les risques de durabilité associés au maintien de la biodiversité et les principales incidences négatives.

D'autres familles de risques viennent impacter les risques attachés aux risques de durabilité pour les produits financiers.

→ Risques liés à la gouvernance des facteurs ESG

- **Risques réputationnels**

Les événements les plus probables pouvant entraîner un risque réputationnel pour les fonds pourraient être liés à la non mise en œuvre de mesures de surveillance : des émetteurs/ sociétés, au titre de la corruption ou du blanchiment d'argent & du financement de terrorisme, de pratiques sociales ou sociétales non durables et/ou de gouvernance de l'un des émetteurs détenus dans nos fonds. L'accès à un centre de recherche propriétaire de La Française vise à minimiser ce risque. L'analyse des controverses / exclusions lors des « Stewardship Committee » complète le dispositif.

- **Risques de contentieux et/ou de responsabilité liés à des facteurs extra-financiers**

Au titre du risque de contentieux pour non-respect de la réglementation ESG, tout litige avéré pourrait venir éroder la rentabilité financière du produit ainsi que sa liquidité. La recherche propriétaire de La Française vise à minimiser ce risque.

- **Risque de désengagement actionnarial**

La société de gestion a formalisé une politique de vote aux Assemblées Générales et exerce les droits de vote dans l'ensemble des sociétés en portefeuille.

Le risque viendrait d'une non mise à jour de sa politique de vote autour de l'identification de résolutions nécessitant une action de vote correspondant à ses engagements notamment en faveur du climat, de la diversité (social), de la rémunération (Gouvernance), du cumul de mandats (pratique saine de renouvellement des membres de Conseils d'administration).

Notre politique de vote : la société de gestion a également formalisé une politique d'engagement. Le risque viendrait d'une non-application des principes de sa politique d'engagement qui visent en cas d'échec du dialogue mené avec un émetteur à s'en désengager.

- **Risque de défaut de dialogue constructif avec les sociétés en portefeuille**

L'organisation de la société de gestion permet d'engager un dialogue constructif et actif pour l'analyse des sociétés pouvant présenter des informations parcellaires et ce afin de mieux estimer la stratégie et le modèle d'affaires de l'entreprise. Le risque viendrait d'un défaut d'analyse des sociétés en lien avec des données collectées de moindre qualité pour mener les analyses ESG sur les émetteurs et les sociétés.

Plan d'action mis en œuvre pour réduire l'exposition des fonds aux risques

Différents plans d'actions ont été initiés en 2021 et 2022, pour renforcer le suivi des fonds au titre des risques de durabilité,

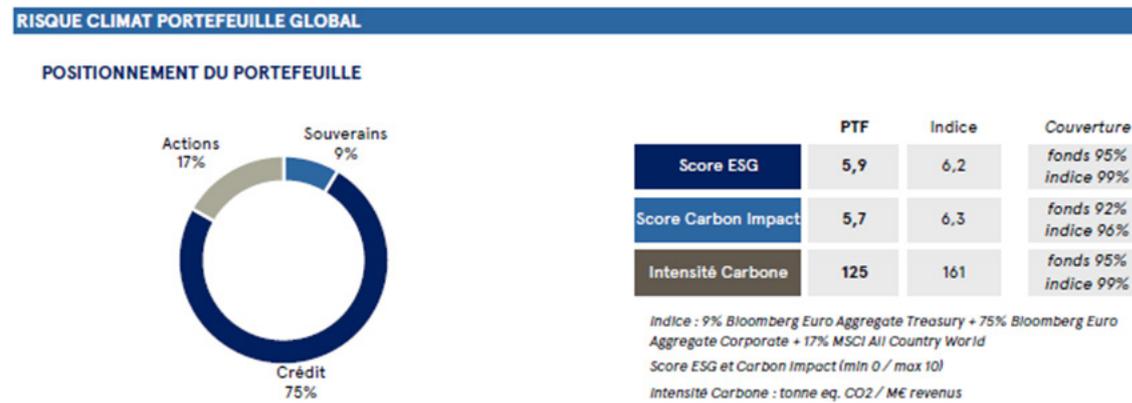
- Lancement d'une refonte des process de production, stockage des KPIs et mise à disposition des indicateurs extra financiers (calcul, suivi des engagements, reporting) dans la durée,
- Transformation de la gamme avec l'intégration dans les fonds de l'ensemble de critères extra financiers.

Ces actions concrètes devraient permettre de réduire l'exposition du Groupe et des fonds au risque climat.

Estimations quantitatives

Éléments chiffrés sur La Française AM :

Le scope La Française AM reprend l'ensemble des portefeuilles gérés (fonds et mandats) au 30/12/2023. Les fonds externes ont fait l'objet d'une transparence lorsque cela été possible.



STRESS TEST CLIMATIQUE PORTEFEUILLE (Impact Valorisation)

	Scénario	2030		2050	
		Portfeuille	Indice	Portfeuille	Indice
Risque de Transition (A)	Scénario Business as usual	-0,02%	-0,03%	-0,01%	-0,01%
	Scénario SDS (+2°C)	-0,26%	-0,62%	-0,43%	-0,57%
	Scénario NZE (+1.5°C)	-0,39%	-1,19%	-1,76%	-2,41%
Risque Physique (B)	Scénario Business as usual	-0,16%	-0,36%	-0,80%	-1,83%
	Scénario SDS (+2°C)	-0,09%	-0,15%	-0,25%	-0,43%
	Scénario NZE (+1.5°C)	-0,07%	-0,13%	-0,19%	-0,42%
Risque Climat Total (A+B)	Scénario Business as usual	-0,17%	-0,40%	-0,81%	-1,84%
	Scénario SDS (+2°C)	-0,36%	-0,77%	-0,68%	-0,99%
	Scénario NZE (+1.5°C)	-0,45%	-1,32%	-1,95%	-2,84%

RETROUVEZ-NOUS SUR
WWW.LA-FRANCAISE.COM

GROUPE LA FRANÇAISE

Siège social : 128, boulevard Raspail 75006 Paris

Société par actions simplifiée au capital de 209 354 020 €

RCS PARIS 480 871 490

Contact : +33 1 44 56 10 00

MARS 2025

Toute reproduction ou utilisation de ce document
est formellement interdite sauf autorisation expresse
du Groupe La Française.

